



# CC Direction

## d'Accueils Collectifs de Mineurs

Certificat Complémentaire au BPJEPS



### Quel est le métier de directeur.trice d'ACM ?

**Le directeur ou la directrice d'Accueils Collectifs de Mineurs à caractère éducatif :**

- Dirige des accueils périscolaires, accueils de loisirs ou séjours de vacances qui s'inscrivent dans le projet éducatif de la structure organisatrice qui l'emploie.
- Participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet pédagogique à partir du projet éducatif favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et l'accompagnement des projets des publics accueillis.
- Assure la coordination pédagogique d'une équipe, il organise et anime le travail collectif de l'équipe, leur permet de s'approprier le projet pédagogique et les accompagne leur formation pratique.
- Organise et anime les dispositifs d'accueil et de vie collective, il organise et gère le suivi de la vie quotidienne, l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

**Saint-Denis  
La Réunion**

**du 23/09/2024  
au 25/03/2025**

**Durée de la formation**

**7 mois**

**104 h  
de formation aux CEMÉA**

**21 jours minimum  
en structure d'alternance**

### Inscriptions

Mars à  
Aout 2024

### Epreuve de certification

25 mars 2025

### Rattrapage

23 avril 2025

### Personne en situation d'handicap

Pour une adaptation pédagogique,  
contactez notre référent handicap :

**Romain KOLTUNSKI**

r.koltunski@cemea-reunion.org

06 92 02 12 25



### Les particularités du Certificat Complémentaire de Direction

Cette formation s'adresse principalement aux personnes qui visent à compléter leur formation initiale dans l'animation socio-éducative par la direction de structure d'ACM.

**Cette formation s'adresse :**

- Aux professionnels de l'animation diplômés d'un BPJEPS AS / EEDD/ APT
- Aux professionnels souhaitant se former et se spécialiser dans la direction de structures d'ACM.

Elle a pour objectif de former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain en accompagnant leur montée en compétences.



### Déroulé de la formation

La formation est organisée en **3 phases : 2 phases de formation en centre (105 heures) et une phase de stage pratique (18 jours minimum) de direction d'un ACM.**

#### 1ère phase : notions de base (du 11 septembre au 22 septembre 2023)

Élaboration du projet pédagogique et préparation d'une direction afin de poser les bases nécessaires à la préparation de mise en situation pédagogique. Outillage, technique d'économat, législation, gestion d'équipe, etc...

#### 2ème phase : stage pratique en situation de direction en ACM

Mise en situation pédagogique en tant que directeur.trice adjoint de 18 jours au minimum dans un centre déclaré auprès du service administratif et réglementaire compétent.

#### 3ème phase : analyse du stage pratique et retour sur la formation (du 22 au 26 janvier 2024)

A l'issue des deux premières phases de formation, un retour sur les expériences pratiques, la formalisation du rapport de direction, des apports théoriques complémentaires et un bilan de la formation seront menés dans une logique d'individualisation des parcours de formation.



**Infos et inscription**  
accueil@cemea-reunion.org



**02 62 21 76 39**





## Méthodes privilégiés

La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel, alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes.

**Méthodes pédagogiques mobilisées :** mises en situation, pratique d'éducation nouvelle, échanges de pratiques, apports théorique, analyse et pratiques d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

## Accès à la formation

### Les prérequis et exigences requis pour l'entrée en formation :

- **Attestation de formation au secourisme**
- Être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS (autre que LTP) ou du DEJEPS ou du DESJEPS
- Être capable de justifier d'une d'expérience d'animation de mineurs d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précède l'entrée en formation dont une expérience au moins en ACM (attestation de la ou les structures d'accueil).

Merci de remplir la fiche de renseignement :

<https://ln.cemea.org/wD1YGP00>

## Objectifs

La formation est construite autour d'une Unité Capitalisable (UC) issue du référentiel, objectifs de l'UC - **Conduire une action de direction d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) :**

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

**Au travers de cette formation les Ceméa visent à aider les futurs directeur.rice.s à :**

- Clarifier leurs intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes.
- Construire leur conception du rôle de directeur
- Élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique
- Être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers
- Animer des équipes d'adultes
- Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation

## Tarif et financement

**Le CC DACM peut être financé dans le cadre :**

- d'un financement personnel
- du plan de formation de l'employeur
- une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation)

Pour obtenir un devis , contactez-nous  
[devis@cemea-reunion.org](mailto:devis@cemea-reunion.org)

- Coût de la formation 1352€ pour 104 heures soit 13€/h

## Évaluation et validation

**Pour que ce Certificat Complémentaire soit validé, le candidat devra :**

- Suivre l'intégralité de la formation (les 3 phases)
- Réussir l'épreuve de certification: production de documents écrits personnels qui seront l'objet d'un entretien oral pour le CC.

Il n'y a pas de durée de validité de ce CC, il n'y a pas de validation partielle possible.



Pour les personnes recrutées dans le cadre de l'apprentissage, elles disposeront d'un salaire et la formation sera prise en charge par l'OPCO.

Les modalités financières s'inscrivent dans un plan de formation spécifique entre l'association nationale et les associations territoriales.